

**TD. L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA**

<b>Thème</b>	Les acteurs institutionnels de l'action sociale Les organismes de protection sociale - <b>L'aide sociale</b>
<b>Description</b>	•Description brève de la ressource visible sur le site permettant aux collègues d'en identifier le contenu.
<b>Compétences</b>	• <b>C51. Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</b> • <b>C52. Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle</b>
<b>Objectifs</b>	•Présenter l'accompagnement social collectif des bénéficiaires du RSA •Analyser la situation partenariale dans la mise en place d'un atelier passerelle
<b>Savoirs associés</b>	•Peut être mobilisé dans la politique de l'emploi
<b>Modalités pédagogiques</b>	Groupe 2-3
<b>Outils</b>	•Internet pour consulter le rapport d'activité de la structure
<b>Durée</b>	•5 heures

Pj : Diaporama  Capsules ou vidéos   
Article de presse  Mur virtuel  Autre

# TD. L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA



Travail à réaliser par groupe de 2

Durée : 5 h

## COMPÉTENCES :

Compétences	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C51. Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation de l'institution avec les politiques sociales dans lesquelles elle s'inscrit</li> <li>- Prise en compte des obligations et contraintes institutionnelles humaines, financières dans les projections menées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C52. Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de l'évolution des politiques sociales locales nationales et européennes</li> <li>- Projection vers des actions en partenariat en réponse aux besoins du public, respectant les missions, projets des différents acteurs et les enjeux des partenariats envisagés</li> </ul>

**SITUATION :** Vous êtes TESF au centre médico-social (CMS) de Montagne Verte. Dans le cadre de vos missions vous animez des ateliers d'insertion des bénéficiaires du RSA. Dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 le bénéficiaire du RSA bénéficie d'un accompagnement social individuel adapté à sa situation pour faciliter l'accès à l'emploi. Dans ce parcours, certains bénéficiaires peuvent bénéficier d'un accompagnement social collectif quand ils rencontrent des difficultés avec les compétences clés et savoirs de base notamment la langue

française. C'est pour cela que le CMS de Montagne verte les oriente vers un atelier collectif, le dispositif Passerelle Inform'Action au sein de l'association Antenne dans le quartier gare à Strasbourg.

## **TRAVAIL A FAIRE :**

### **Partie 1. Présentation des acteurs et du dispositif**

#### **A partir des documents en annexes :**

- Présenter l'atelier passerelle Inform'Action proposé par l'association Antenne pour faciliter l'accès à l'emploi (objectifs, missions, personnels...)
- Caractériser la situation des bénéficiaires du RSA orientés vers l'atelier passerelle Inform'Action de l'association Antenne

### **Partie 2. Analyse partenariale**

- Analyser le partenariat concernant l'atelier passerelle Inform'Action dans l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (politiques sociales, acteurs, outils, méthode et démarches)
- Préciser l'intérêt et les limites de ce partenariat pour les professionnels du CMS et les bénéficiaires du RSA

## **ANNEXES**

### **Annexe 1. Extrait du rapport du Président, 4<sup>ème</sup> commission, commission solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté**

#### **Plan d'accompagnement vers le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA**

**Résumé :** L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA. En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport propose de : - soutenir des actions de mobilisation qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires ;

#### **Actions de mobilisation collectives**

Les dispositifs de redynamisation (Ateliers Passerelle) prévus dans l'appel à projets insertion 2023-2025 viennent en relais de l'accompagnement social. Il s'agit de préparer à l'emploi ou de remobiliser les bénéficiaires du RSA

### **- Association Antenne**

L'Atelier Passerelle Inform'Action porté par l'Association Antenne propose un Accompagnement collectif et Individuel renforcé vers l'Emploi à des personnes en situation de grande précarité (SDF, sortants de prison). Les sessions collectives travaillent les savoir-être à visée professionnelle, l'appropriation des codes de l'entreprise et la levée des freins à l'emploi (logement, santé, mobilité, etc.). En parallèle, les personnes bénéficient d'un accompagnement individuel et individualisé vers l'emploi.

Ainsi, en 2022, Inform'Action a accompagné 81 bénéficiaires du RSA dont 28 ont pu accéder à un retour à l'activité et à l'emploi, soit un taux de retour à l'activité et à l'emploi de 35% (donc, un résultat supérieur de 5% aux objectifs fixés aux opérateurs assurant une action de redynamisation (30%) dans l'appel à projets 2023-2025 pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi de la CeA).

En 2023, l'association Antenne propose de compléter l'offre d'accompagnement de l'Atelier Passerelle par la mise en œuvre d'un module spécifique afin de mieux répondre aux bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés avec les compétences clés et savoirs de base, notamment la langue française. En effet, 81% des personnes accompagnées par la structure ont un faible niveau de qualification (niveau CAP/BEP ou inférieur), beaucoup ont été déscolarisées avant leur fin de scolarité obligatoire. Il s'agit donc de concevoir des actions collectives pour lever ces freins et leur permettre d'accéder à l'emploi, notamment sur les métiers en tension, et de gagner en autonomie.

Il est ainsi proposé d'allouer à l'association Antenne, par voie d'avenant à la convention cadre 2023-2025 conclue avec cette dernière, une subvention complémentaire de fonctionnement de 7629€ pour la mise en œuvre d'un atelier supplémentaire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023, afin de mieux répondre aux besoins du public accompagné dans le cadre de l'action de redynamisation. Cette subvention complémentaire fera l'objet d'un versement unique à réception de l'avenant signé par les deux parties.

**Source : <https://www.alsace.eu>, consulté le 11 janvier 2024**

### **Annexe 2. Le fonds social européen**

Après la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg signent le **traité de Rome** en 1957 qui établit la Communauté économique européenne (CEE) et avec elle le Fonds social européen.

Le fonds a alors deux objectifs : aider à la **reconversion des travailleurs**, par l'octroi d'allocations, et à leur **mobilité**, par des mesures de réinstallation. Il se concentre sur la gestion de la migration des travailleurs en Europe en agissant dans les régions défavorisées de la Communauté, à l'époque le Mezzogiorno et les départements français d'outremer. Cette tendance à la régionalisation du Fonds social européen s'est accentuée au fil des années avec

l'entrée du Royaume-Uni et de l'Irlande puis de la Grèce et de l'Espagne dans le Marché commun.

Très vite, le FSE devient l'instrument clé dans la **lutte contre le chômage** et cible des catégories spécifiques de personnes, comme les travailleurs peu qualifiés. L'activité du fonds doit permettre non seulement de lutter contre le chômage structurel, mais aussi de décider des opérations en commun en matière d'emploi pour accompagner les mesures concernées dans le domaine industriel.

Dans un premier temps réservé aux organismes publics, il faut attendre la fin des années 70 pour que le FSE s'ouvre aux structures et organismes privés (employeurs, syndicats ou encore entreprises individuelles).

### **La programmation 2021 - 2027**

Pour la période 2021-2027, le FSE se nomme désormais FSE+. Tout en s'inscrivant dans la continuité, le FSE+ est un FSE renforcé, qui regroupe plusieurs instruments financiers dont l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Le FSE+ est utilisé en France et dans les autres États membres pour soutenir l'emploi, l'éducation, la formation et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, contribuant ainsi à promouvoir la cohésion économique, territoriale et sociale.

Ce fonds met en avant la dimension sociale de l'Europe en s'ouvrant à de nouveaux domaines tels que la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale et à de nouveaux publics tels que les jeunes enfants. Il encourage par ailleurs les approches innovantes et l'expérimentation sociale. Le FSE+ est un levier financier majeur pour mettre en œuvre le Socle européen des droits sociaux.

Doté d'un budget de 6,67 milliards, le FSE+ en France a vocation à soutenir pas moins de 19 programmes pour la période 21-27, dont le principal est le programme national « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » porté par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du travail.

Source : <https://fse.gouv.fr/lhistoire-du-fonds-social-europeen>, consulté le 11 janvier 2024

### **Annexe 3. Rapport d'activité 2022 de l'association Antenne**

<https://asso-antenne.fr/wp-content/uploads/2023/04/ANTENNE-Rapport-dactivite-Global-2022.pdf> (pages 34-52)